

26 septembre 2021

Votations fédérales

26.09.21	Objets	Recommandations de vote du POP	Résultats
	la loi du 2 septembre 2020 sur la reconnaissance d'intérêt public des communautés religieuses (LRCR)	NON	?
	Initiative populaire du 2 avril 2019 "Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital" (FF 2021 662)	OUI	?
	Modification du 18 décembre 2020 du code civil suisse (Mariage pour tous) (FF 2020 9607)	OUI	?

Arguments

Reconnaissance d'intérêt public des communautés religieuses

- La religion est une affaire privée, liée aux croyances personnelles de chacune et chacun. Elle ne doit pas interférer avec le fonctionnement de l'État et de la société. La République et canton de Neuchâtel se doit d'appliquer et respecter véritablement le premier principe de sa Constitution : la laïcité. Cela n'empêche pas la liberté religieuse, qui y est également inscrite et permet de vivre une spiritualité librement choisie (Cst art.16).
- L'art. 29 du projet de loi énonce que « les communautés reconnues peuvent dispenser un enseignement religieux dans les locaux de l'école publique [...] ». Ceci n'est pas acceptable : l'école publique, laïque et gratuite de notre canton ne doit pas être le vecteur de telle ou telle religion, ni encourager certaines croyances au dépend des autres.
- Actuellement, la Constitution neuchâteloise reconnaît d'intérêt public certaines Églises (réformée évangélique, catholique romaine et catholique chrétienne). Les communautés religieuses souhaitant se faire reconnaître se trouveraient de facto discriminées par rapport aux trois communautés déjà reconnues, et en ce sens la Loi inscrit une inégalité de traitement.
- Le POP se distancie également des partis souhaitant instrumentaliser la question de la reconnaissance des communautés religieuses en demandant l'introduction dans la loi du référendum facultatif. Le risque de stigmatisation est malheureusement bien réel. Aux yeux du POP, la laïcité est un concept primordial de notre République, c'est pourquoi une solution à la genevoise lui paraît la meilleure avec l'absence de reconnaissance des communautés religieuses tout en permettant la possibilité d'un statut d'utilité publique lorsque certains critères sont remplis.

Pour toutes ces raisons, le POP vous encourage à voter **NON** à la loi sur la reconnaissance des communautés religieuses (LRCR).

Source de ce texte :

<https://nouveau.pop-ne.ch/loi-reconnaissance-communautes-religieuses-non/>.

Imposer équitablement le capital

Le PST-POP dit un Oui convaincu à l'initiative 99%. Cette décision a également été prise à l'unanimité par le Comité central. L'inégalité des richesses en Suisse augmente depuis des années. Aujourd'hui, les 1% les plus riches possèdent plus de 43% des actifs totaux. L'un des principaux moteurs de cette évolution est le revenu du capital, c'est-à-dire les dividendes, les bénéfices des actions et les intérêts, qui font entrer chaque année des milliards dans les poches des plus riches.

L'initiative veut enfin imposer plus équitablement ces revenus non liés aux prestations : les revenus du capital supérieurs à 100 000 francs devraient être imposés 1,5 fois plus que les revenus du travail. Avec les dix milliards de recettes fiscales supplémentaires, les revenus faibles et moyens doivent être soulagés, soit par des réductions d'impôts, soit par une extension du service public.

Les 300 plus riches ont pu doubler leur fortune au cours des dix-sept dernières années, passant de 352 milliards à l'inimaginable 707 milliards de francs. À titre de comparaison, une infirmière devrait travailler pendant plus de 100 000 ans pour atteindre la richesse de ces multimilliardaires. Il aurait fallu qu'elle commence à travailler pour un salaire environ 40 000 ans avant que les gens n'émigrent d'Afrique. La répartition de la richesse existante est une question politique, donc une conséquence logique de la représentation des intérêts au parlement – et donc une partie de la lutte des classes.

“Tous ces faits prouvent que des changements fondamentaux et radicaux sont nécessaires”, souligne Gavriel Pinson, président du PST-POP. Il ne s'agit pas seulement de réformer la politique fiscale ou l'économie, mais de changer la société. Ce faisant, le PST-POP s'appuie sur les fondements du marxisme. Notre objectif est de construire une société nouvelle, socialiste. Cela implique de nationaliser les secteurs essentiels de l'économie (notamment les banques et les assurances).

Mais nous ne voulons pas nous arrêter là. Notre idéal est une société communiste, c'est-à-dire une société sans classes dans laquelle la vie a un sens pour tous, dans laquelle l'exploitation de l'homme par l'homme, la domination et l'aliénation sont abolies et l'équilibre écologique est rétabli.

Source de ce texte :

<https://pst-pop.ch/2021/09/03/recommandations-de-vote-du-pst-pop-votation-du-26-septembre-2021/>.

Mariage pour tous

Conformément à son appel en faveur du "droit au mariage pour tous les couples" dans le programme électoral de 2019, le PST-POP appelle à voter Oui au "mariage pour tous". "Pour notre parti, il est tout simplement évident que les couples de même sexe doivent avoir les mêmes droits que les couples de sexe différent et pouvoir se marier civilement", déclare Gavriel Pinson, président du PST-POP. Ainsi, le comité central du parti a décidé à l'unanimité de voter pour.

Avec le "mariage pour tous", l'inégalité de traitement actuelle sera éliminée. Rien ne change pour le mariage entre une femme et un homme. Le Conseil fédéral et le Parlement recommandent également de voter oui lors de la votation du 26 septembre 2021. Sur la base de nombreux avis juridiques, le Conseil fédéral et le Parlement suisse ont décidé qu'aucune modification de la Constitution n'était nécessaire pour le "mariage pour tous" et qu'une modification législative était la bonne solution. De plus, l'article 14 de la Constitution fédérale suisse (BV) stipule : "Le droit au mariage et à la famille est garanti." Le genre ou l'orientation sexuelle ne sont mentionnés nulle part. Les milieux religieux conservateurs et de droite ont lancé le référendum contre le projet de loi pour des raisons absurdes. Il faut donc voter sur l'égalité des droits pour les couples homosexuels et bisexuels.

Source de ce texte :

<https://pst-pop.ch/2021/09/03/recommandations-de-vote-du-pst-pop-votation-du-26-septembre-2021/>.

Téléchargements



- Télécharger la brochure cantonale : [2021_09_26_brochure_cantonale.pdf](#) (~141.9 KB)
- Télécharger la brochure fédérale : [2021_09_26_brochure_federale.pdf](#) (~735.5 KB)

Liens

- Page du site web du canton de Neuchâtel : <https://www.ne.ch/autorites/CHAN/CHAN/elections-votations/Pages/accueil.aspx>.
- Page du site web de la confédération : <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/votations/20210926.html>.

From:

<https://pop-vdt.ch/> - **POP - Val-de-Travers**

Permanent link:

<https://pop-vdt.ch/agenda/2021/09/26?rev=1631844081>

Last update: **17.09.2021 @ 04:01**

